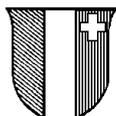


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 23, du 10 juin 2016

Référendum facultatif:

- délai d'annonce préalable: 30 juin 2016
- délai de dépôt des signatures: 8 septembre 2016



Décret

portant octroi d'un crédit d'engagement de 4'500'000 francs pour la réalisation de la troisième étape d'assainissement du revêtement pierreux des façades ventilées des bâtiments de la Faculté des sciences de l'Université, au Mail à Neuchâtel

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'État, du 31 août 2015,

décède:

Article premier ¹Un crédit d'engagement de 4'500'000 francs est accordé au Conseil d'État pour financer la réalisation de la troisième étape d'assainissement du revêtement pierreux des façades ventilées des bâtiments de la Faculté des sciences de l'Université, au Mail à Neuchâtel.

²L'assainissement intègre des panneaux solaires photovoltaïques sur l'animalerie et la façade sud du bâtiment principal, sous réserve des décisions des autorités compétentes en matière d'urbanisme.

Art. 2 Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

Art. 3 Les dépenses seront portées aux comptes des investissements du Département des finances et de la santé, sous l'intitulé "Unimail-assainissement façades-3^e étape".

Art. 4 Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes du 20 août 2014.

Art. 5 ¹Le présent décret est soumis au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 25 mai 2016

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
X. CHALLANDES

La secrétaire générale,
J. PUG